

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO FAKRO 2023

Article 1 – Général

- 1.1. Le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement ») contient les conditions de participation à l'Action "Concours Photo Fakro 2023", organisé par:

ALBINTRA NV, dont le siège social est situé Bistweg 80, 2520 RANST et dont le numéro BCE est 0405.993.993 et joignable par e-mail à l'adresse suivante contact.fakro@albintra.be (ci-dessous : "Albintra").
- 1.2. Le règlement Concours Photo Fakro 2023 peut à tout moment être consulté sur les sites www.fakro.be et www.albintra.be.
- 1.3. L'Action Concours Photo Fakro 2023 est organisée en Belgique.
- 1.4. En participant à l'Action, vous acceptez sans réserve le contenu du présent Règlement Concours Photo Fakro 2023 ainsi que toute décision prise par Albintra dans le cadre de l'Action.
- 1.5. L'Action dure du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 30 juin 2023 (voir ci-dessous : « Durée »).

Article 2 – Participants et conditions de participation

- 2.1. La participation est réservée aux personnes ayant au moins 18 ans au moment de l'inscription étant domiciliées en Belgique durant toute la Durée du Concours Photo Fakro 2023 et qui sont un distributeur agréé des produits Fakro.
- 2.2. Les personnes suivantes sont exclues de participation :
 - Les membres du personnel d'Albintra directement impliqué dans la conception, le développement, l'organisation, l'administration et/ou la Promotion de l'Action;
 - Toute personne mineure ;
 - Les employés des entreprises partenaires qui participent directement ou indirectement à la conception, au développement, à l'organisation, à l'administration et/ou la Promotion de l'Action;
 - Les parents et/ou proches des employés susmentionnés ; et
 - Toutes les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes précitées.
- 2.3. Les participants qui ne respecteraient pas les règles contenues dans le présent Règlement seront immédiatement et automatiquement exclus de la participation sans avertissement préalable.

Article 3 – Responsabilité

- 3.1. Albintra n'est pas responsable des dommages directs ou indirects survenus dans le cadre de la participation à l'Action, de quelque nature qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, l'origine ou les conséquences, même s'il a été avisé du risque de tels dommages, y compris les dommages causés à titre résultant d'une interruption ou d'un

dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un Participant ou d'une personne physique ou morale impliquée dans l'organisation du Concours ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, ordinateurs ou serveurs, fournisseurs d'accès Internet, systèmes informatiques ou programmes informatiques ; l'utilisation du Site Internet du Concours, incluant toutes anomalies ou virus qui pourraient infecter et/ou endommager l'équipement informatique ou tout autre bien du Participant.

- 3.2. Si l'Action venait à être résiliée du fait du comportement de l'un des Participants, Albintra se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour le préjudice subi.
- 3.3. Sauf faute lourde ou intentionnelle, ni Albintra, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il aurait fait appel pour l'organisation du Concours, ne pourront être tenus responsables de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir du fait de participation à ou de l'organisation de l'Action. La responsabilité des parties mentionnées dans ce paragraphe ne peut en aucun cas être augmentée à la suite de toute modification, suspension ou résiliation de l'Action, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

Article 4 – Vie Privée

4.1 Lors de votre inscription et de votre participation à l'Action, vous fournissez à Albintra des données personnelles. Les coordonnées des Participants qui s'inscrivent seront reprises dans le dossier d'Albintra.

4.2 Albintra traite ces données personnelles en toutes circonstances dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après : « RGPD ») ainsi que du Livre XII du Code de Droit Économique relatif au commerce électronique.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est Albintra.

Les données personnelles auxquelles il est fait référence incluent votre nom, prénom, e-mail, ainsi que la photo que vous entrez au concours.

4.3 Vos données seront collectées dans le seul but d'assurer le bon déroulement de l'Action, notamment la possibilité de vous recontacter au sujet de votre participation afin d'attribuer efficacement les Prix.

4.4 Albintra n'utilisera vos données à des fins de marketing direct que si vous y avez consenti. Dans ce cas, vous pouvez recevoir des newsletters et autres communications commerciales d'Albintra à l'adresse email indiquée. Vous pouvez à tout moment vous opposer à une telle utilisation de vos données personnelles et/ou retirer cette autorisation en envoyant un email à l'adresse indiquée dans la newsletter.

4.5 Si les conditions applicables sont remplies, vous disposez d'un droit d'accès et de copie de vos données personnelles. Vous avez le droit de demander la modification et la rectification ou la suppression de vos données, de retirer votre consentement, de vous opposer à un traitement ultérieur et d'être oublié. Ce droit peut être exercé en envoyant un email à Albintra à l'adresse privacy@albintra.be. Si vous demandez la suppression de tout ou d'une partie de vos données avant la fin du Concours, afin que Albintra ne puisse plus vous contacter, votre participation pourra être déclarée nulle et vous pourrez perdre tout droit à un quelconque Prix.

Article 5 – Conflits

5.1 Toute réclamation relative à cette Action doit être adressée par écrit par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours ouvrables suivant la fin de cette Action à l'adresse d'Albintra.

En cas de discussion sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, le Participant s'engage à rechercher au préalable une solution amiable en concertation avec Albintra avant d'engager une procédure judiciaire.

En aucun cas, les réclamations ne seront traitées verbalement ou par téléphone.

Les réclamations présentées hors délai ou non formulées par écrit ne seront pas traitées.

En cas de réclamation, la décision d'Albintra fera foi et aucun recours ne sera possible.

Toutes les décisions d'Albintra dans le cadre de l'Action sont définitives, irrévocables et exécutoires. Il n'y a pas de recours contre ces décisions.

Si l'une des dispositions du présent Règlement est réputée nulle et non avenue ou invalide, les autres dispositions du présent Règlement resteront pleinement en vigueur.

5.2 Le Règlement en vigueur est soumis au droit belge. Tout litige relatif à l'application du Règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux d'Anvers.

Article 6 – Réseaux sociaux et droit d'utilisation

- 6.1 En participant, vous donnez votre autorisation à Albintra d'utiliser votre soumission dans la communication d'Albintra sur son site web, dans ses bulletins d'information et sur les réseaux sociaux. À cet effet, vous accordez l'autorisation de droit d'auteur et de droit à l'image de vous-même et de toute personne représentée sur la photo soumise. Vous garantissez avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de toutes les personnes concernées. Albintra peut copier, modifier et diffuser publiquement votre photo à sa discrétion.

Article 7 – Disqualification, suspension ou annulation

7.1 Tout manquement au présent Règlement ou toute fraude entraînera la disqualification du Participant. Albintra pourra disqualifier un Participant en cas de suspicion claire et raisonnablement fondée d'infraction au présent Règlement.

Les Participants disqualifiés seront immédiatement et définitivement exclus de la participation à l'Action. Dans tous ces cas, les décisions d'Albintra seront définitives et sans appel.

7.2 Albintra se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler l'Action pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite de l'Action conformément au présent Règlement, a fortiori en cas de dysfonctionnement d'Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs ou aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux systèmes informatiques ou aux programmes informatiques.

7.3 En outre, Albintra se réserve le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger l'Action ou de modifier les conditions de participation, les prix ou toute autre modalité de celle-ci à tout moment et à sa seule discrétion et discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans les Participants obtenant à ce titre tout droit de recours contre Albintra.

Article 8 – Le Concours

- 8.1. Les distributeurs agréés des produits Fakro participants à l'Action recevront en juin 2023 de la part d'Albintra un ensemble de matériel promotionnel POS pour les produits Fakro par courrier. Pour participer à l'action, vous devez :

1. Donner une place prépondérante au matériel promotionnel POS dans le magasin
2. Prendre une photo aussi originale et ludique que possible de ce matériel dans le magasin

- 8.2. Les gagnants seront déterminés par le Jury Albintra. Notre Jury choisira la photo qui, selon son sentiment personnel :

1. Met le mieux en valeur les produits Fakro dans le magasin

2. Est la plus originale et témoigne le plus d'humour et/ou d'esprit d'équipe chez le distributeur participant. Albintra garantit une désignation objective, équitable et indépendante des gagnants. Cependant, chaque choix est par définition subjectif et elle ne sera pas obligée ou en mesure de motiver ou d'expliquer son choix à l'égard des autres participants.

Article 9 – Prix/Lots

- 9.1. Prix/lots: Prix : Il y a 11 gagnants, 1 par province et 1 pour la Région de Bruxelles-Capitale. Les gagnants recevront un bouquet de fleurs FAKRO hebdomadaire pendant 3 mois.

Tous les participants recevront également un sac isotherme rempli de surprises estivales.

- 9.2. Conditions:

- Le Prix est personnel, indivisible, incessible et doit être accepté tel qu'attribué.
- Il n'y a pas de prix alternatif. Le Prix ne peut être échangé, transféré ou converti en espèces.
- Albintra se réserve le droit de remplacer un Prix offert par un Prix similaire de même valeur, si le Prix décrit au présent Article 4 n'est (plus) disponible ou ne peut plus être attribué.
- Tous les gagnants seront contactés dans les 30 jours suivant la fin du concours concernant la collecte ou, le cas échéant, l'expédition de leur prix.
- La prise de contact s'effectue toujours à l'adresse e-mail fournie par le Participant. Si les e-mails s'avèrent non livrables en raison d'erreurs dans l'adresse e-mail ou si le gagnant ne répond pas en temps opportun ou n'est pas en mesure de récupérer son prix pour quelque raison que ce soit, le gagnant perdra son droit au prix et un nouveau gagnant sera sélectionné.
- Les Prix ne sont pas cumulables, un Participant ne peut gagner qu'une seule fois. Gagner un Prix dans le cadre de ce concours est cumulable avec d'autres promotions et avantages en fonction d'Albintra.
- Albintra peut, à sa seule discrétion, refuser d'attribuer ou de réclamer un prix si un participant n'y avait pas réellement droit en vertu du présent règlement ou en cas de violation du présent règlement, de fraude, de tromperie ou de toute autre conduite fautive ou inappropriée par le Participant concerné.

- 9.3. Dommage:

- Si un prix s'avère défectueux ou endommagé lors de la livraison, le gagnant doit immédiatement contacter Albintra puis restituer son Prix dans les 10 jours suivant sa réception à l'adresse indiquée à l'article 1 du Règlement Concours Photo Fakro 2023.
- Si le dommage est dû à Albintra ou ses partenaires, le Prix endommagé sera remplacé par un même Prix ou, le cas échéant, un similaire si le même Prix n'est plus disponible.
- Sous aucune condition, le Gagnant ne pourra faire appel à un remboursement et/ou une compensation en argent quelconque.